

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 02 AVRIL 2014
Procès-verbal n° 06-2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Jean-Pierre ROUGEAUX – Christian PETRAZ - Marie VIALLET - Patrick LE GUENNEC - Elisabeth DAMS - Marie-Paule FALCOZ - Jean-Paul LAURENT - Isabelle FORAY - Michel RAPIN - Marie-Pierre RAMBAUD - Jean-Marie MARTIN - Stéphanie FEUTRIER - Corine FALCOZ - Stéphanie MASSE - Gérard VUILLERMET

1- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ DE DIRECTION DE VALLOIRE TOURISME

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme représentants du Conseil Municipal à VALLOIRE TOURISME les élus suivants :

- Corine FALCOZ
- Stéphanie FEUTRIER
- Isabelle FORAY
- Patrick LE GUENNEC
- Stéphanie MASSE
- Marie-Pierre RAMBAUD.

2- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM VALLOIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme représentants du Conseil Municipal à la SEM VALLOIRE les élus suivants :

- Elisabeth DAMS
- Corine FALCOZ
- Stéphanie FEUTRIER
- Isabelle FORAY
- Jean-Paul LAURENT
- Jean-Marie MARTIN
- Christian PETRAZ
- Marie-Pierre RAMBAUD
- Michel RAPIN
- Marie VIALLET.

3- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOREA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme représentants du Conseil Municipal à la SOREA les élus suivants :

- Jean-Marie MARTIN
- Christian PETRAZ
- Gérard VUILLEMET.

4- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme représentants du Conseil Municipal au Syndicat du Pays de Maurienne les élus suivants :

Déléguées titulaires :

- Stéphanie FEUTRIER
- Isabelle FORAY

Déléguées suppléantes :

- Elisabeth DAMS
- Stéphanie MASSE.

5- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CENTRALE DE RÉSERVATION DE VALLOIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme représentant du Conseil Municipal à la Centrale de Réserve de Valloire l'élu suivant :

- Patrick LE GUENNEC.

6- FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 10 le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS et désigne comme représentants du Conseil Municipal les 5 membres suivants :

- Elisabeth DAMS
- Marie-Paule FALCOZ
- Isabelle FORAY
- Christian PETRAZ
- Michel RAPIN.

7- FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ÉLECTRICITÉ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les membres représentants du Conseil Municipal suivants :

- Marie-Paule FALCOZ
- Jean-Marie MARTIN
- Michel RAPIN
- Christian PETRAZ
- Gérard VUILLERMET.

8- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE (AEP)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme représentant du Conseil Municipal à l'AEP l' élu suivant :

- FALCOZ Marie-Paule.

9- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES POUR LE PASSAGE DES PISTES DE SKI (APPPS)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme représentants du Conseil Municipal à l'APPPS les élus suivants :

- Jean-Paul LAURENT
- Michel RAPIN.

10- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme représentant du Conseil Municipal au Comité National d'Action Sociale l' élue suivante :

- Elisabeth DAMS.

11- DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal, désigne, après un vote à bulletins secrets, par 14 voix pour :

- Président de la commission d'appel d'offres : Jean-Pierre ROUGEAUX
- Délégués titulaires :
 - Christian PETRAZ
 - Jean-Marie MARTIN
 - Marie VIALLET
- Délégués suppléants :
 - Corine FALCOZ
 - Jean-Paul LAURENT
 - Patrick LE GUENNEC.

12- DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dresser une liste de 24 noms afin que, parmi eux, le directeur départemental des finances publiques puisse désigner 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants afin de constituer cette commission.

13- INSTALLATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer les Commissions municipales suivantes :

FINANCES

- Elisabeth DAMS
- Corine FALCOZ
- Jean-Paul LAURENT
- Patrick LE GUENNEC
- Jean-Marie MARTIN
- Christian PETRAZ
- Michel RAPIN
- Marie VIALLET

URBANISME – TRAVAUX – VOIRIE

- Jean-Paul LAURENT
- Marie-Pierre RAMBAUD
- Christian PETRAZ
- Michel RAPIN
- Marie VIALLET
- Gérard VUILLERMET

VIE LOCALE

- Elisabeth DAMS
- Corine FALCOZ
- Marie-Paule FALCOZ
- Stéphanie FEUTRIER
- Jean-Paul LAURENT
- Marie-Pierre RAMBAUD
- Stéphanie MASSE

SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

- Elisabeth DAMS
- Stéphanie FEUTRIER
- Jean-Paul LAURENT
- Stéphanie MASSE
- Marie-Pierre RAMBAUD

ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE ET FORET

- Isabelle FORAY
- Stéphanie FEUTRIER
- Jean-Paul LAURENT
- Michel RAPIN

INFORMATION ET COMMUNICATION

- Elisabeth DAMS
- Marie-Paule FALCOZ
- Marie-Pierre RAMBAUD

14- DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déléguer au Maire pendant la durée de son mandat, le pouvoir :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. De fixer, dans la limite de 2 500 € par droit unitaire, les tarifs de droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
3. De procéder dans la limite de l'inscription budgétaire annuelle, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre des décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article.
4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
5. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. De passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
7. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
8. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
9. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000 € ;
10. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
11. De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
12. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum cumulé dans l'année de 900 000 € ;
13. D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme
14. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1 000 € par sinistre ;
15. D'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

15- DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN MATIÈRE JUDICIAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déléguer au Maire pendant la durée de son mandat le pouvoir :

- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.

16- INDEMNITÉS DE FONCTION AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 voix contre (Stéphanie MASSE et Corine FALCOZ) décide de fixer avec effet immédiat le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire comme suit :

- **Monsieur Christian PETRAZ**
Adjoint chargé de l'urbanisme et des travaux : 13 %
- **Madame Marie VIALLET**
Adjointe chargée des finances : 13 %
- **Monsieur Patrick LE GUENNEC**
Adjoint chargé du Tourisme et du personnel : 13 %
- **Madame Elisabeth DAMS**
Adjointe chargée de la vie locale : 13 %

et décide de fixer avec effet immédiat le taux des indemnités de fonctions du Maire à : 34 %.

17- DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'instituer un droit de préemption urbain simple sur toutes les zones urbaines et d'urbanisation futures délimitées au PLU.

18- MOTION POUR LA RÉALISATION D'UN AUDIT DES FINANCES COMMUNALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, réaffirme sa volonté de faire réaliser un audit des finances communales et mandate Monsieur le Maire pour faire réaliser une analyse financière par Madame la Comptable du Trésor public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce mercredi 02 avril 2014 à 22h00.

Nom	Emargement	Nom	Emargement
ROUGEAUX Jean-Pierre Maire		RAPIN Michel Conseiller Municipal	
PETRAZ Christian 1 ^{er} Adjoint		RAMBAUD Marie-Pierre Conseillère Municipale	
VIALLET Marie 2 ^{ème} Adjointe		MARTIN Jean-Marie Conseiller Municipal	
LE GUENNEC Patrick 3 ^{ème} Adjoint		FEUTRIER Stéphanie Conseillère Municipale	
DAMS Elisabeth 4 ^{ème} Adjointe		FALCOZ Corine Conseillère Municipale	
FALCOZ Marie-Paule Conseillère Municipale		MASSE Stéphanie Conseillère Municipale	
LAURENT Jean-Paul Conseiller Municipal		VUILLERMET Gérard Conseiller Municipal	
FORAY Isabelle Conseillère Municipale			